

## Procédures d'Orientation et d'Affectation – Phase définitive

- **Pour les élèves de 3<sup>ème</sup> Prépa Métiers : poursuite d'études en lycée**

Une seule procédure pour l'orientation (choix de la voie de poursuite d'études) et l'affectation en lycée.

Vous pouvez formuler plusieurs vœux (10 maximum) :

1 vœu = 1 formation (CAP ou Bac Pro dans le secteur d'activités de votre choix) + 1 lycée

La procédure informatisée est à réaliser sur le portail national Scolarité Service (avec vos codes EduConnect ou FranceConnect, au choix) **dès le 4 juin et avant le jeudi 21 mai** : <https://educonnect.education.gouv.fr>

Si vous formulez des vœux hors Académie de Grenoble, veuillez contacter le secrétariat pour un accompagnement à la démarche, à l'adresse suivante : [ce.0380014j@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0380014j@ac-grenoble.fr)

- **Pour les élèves de 2<sup>nd</sup> Générale et Technologique : poursuite d'études en 1<sup>ère</sup>**

### 1/ Pour l'orientation (choix de la voie de poursuite d'études)

Comme vous l'avez fait au 2<sup>ème</sup> trimestre, saisir les choix d'orientation définitifs à l'adresse suivante **dès le 4 mai et avant le jeudi 21 mai** : <https://educonnect.education.gouv.fr> : \*1<sup>ère</sup> Générale avec choix des 3 Spécialités, \*1<sup>ère</sup> Technologique (STMG, STI2D, ST2S, STAV...) ou \*1<sup>ère</sup> Professionnelle (avec dans ce dernier cas de réorientation, ***un ou des dossiers « Passerelle »*** à rendre pour le **4 mai au secrétariat élèves**). Demander ce dossier au secrétariat des élèves en urgence si vous êtes concernés.

Le conseil de classe répondra à vos choix\* dans les Téléservices en formulant un avis dont vous prendrez connaissance à l'issue des conseils de classe et auquel vous devrez répondre par :

- D'accord : la décision d'orientation est alors validée
- Pas d'accord : prendre rendez-vous avec le chef d'établissement ou son adjointe (selon présidence du Conseil de Classe) pour un ultime dialogue, avant un éventuel appel de la décision

### 2/ Pour l'affectation : dans quel établissement sera mon enfant l'année prochaine ?

Renseigner la fiche AFFELNET qui sera distribuée par le Professeur Principal sous 48h, **avant le jeudi 21 mai**. N'hésitez pas à formuler plusieurs demandes pour multiplier vos chances d'affectation si la section souhaitée est contingentée (=effectif limité ; voie technologique comme STI2D ou STMG, par exemple).

Attention de bien classer vos vœux par ordre de préférence : le vœu1 est celui que vous désirez le plus, le vœu 2 est votre deuxième choix, etc...

Le lycée se chargera de la saisie de ces vœux. Les élèves de seconde du lycée sont assurés de poursuivre en première générale au lycée s'ils ont une décision d'orientation favorable (continuité pédagogique), pour les premières technologiques, ce n'est pas le cas (affectation départementale au barème). Résultats le 30 juin 2026 après-midi sur Educonnect ou au lycée.

- **Pour les élèves de 1<sup>ère</sup> Générale : poursuite d'études en Terminale Générale**

Renseigner le document spécifique qui sera distribué par le Professeur Principal sous 48h (accessible également en pièce jointe) qui permet de choisir les spécialités « conservées » pour la Terminale, **avant le jeudi 21 mai**.

Le lycée effectuera par la suite une saisie dans l'application « Cyclades » qui génèrera vers chaque famille un courriel vous demandant de valider définitivement la saisie effectuée.

- **Pour les élèves de 1<sup>ère</sup> STMG : poursuite d'études en Terminale STMG**

Renseigner le document spécifique qui sera distribué par le Professeur Principal sous 48h (accessible également en pièce jointe) qui permet de choisir la spécialité (GF ou Merca) pour la Terminale, **avant le jeudi 21 mai**.

- **Pour les élèves de 2<sup>nd</sup> CAP (poursuite d'études en Terminale CAP) et 2<sup>nd</sup> BacPro (poursuite d'études en 1<sup>ère</sup> Pro)**

Renseigner la fiche AFFELNET qui sera distribuée par le Professeur Principal sous 48h (accessible également en pièce jointe) uniquement si vous sollicitez une réorientation ou un changement de spécialité, **avant le jeudi 14 mai**.

*Les fiches AFFELNET sont à remettre au secrétariat élève, Mme ROLANDO, (qui reste à votre disposition en cas de besoin) ou à transmettre par courriel à l'adresse suivante : [ce.0380014j@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0380014j@ac-grenoble.fr)*

Arnaud MAREY-Proviseur